

( N° 17. )

---

## **Sénat de Belgique.**

---

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1841.

---

### **Rapport de la Commission chargée de l'examen du projet de Loi allouant un crédit pour le paiement des intérêts et de l'amortissement des emprunts Belges jusqu'au 31 décembre 1841.**

MESSIEURS,

Votre Commission, chargée de l'examen du crédit de huit millions huit cent dix mille trois cent soixante-trois francs six centimes, à ouvrir au Département des Finances, afin de pourvoir au paiement des intérêts et de l'amortissement des emprunts Belges et des rentes à charge de la Dette publique, a adopté, à l'unanimité, le projet de Loi tel qu'il vous a été transmis par la Chambre des Représentans.

Ce projet de loi, qui n'a d'autre importance que de régulariser la comptabilité de la Dette publique, ne pouvait soulever aucune discussion dans le sein de la Chambre; il y a été adopté à l'unanimité, et votre Commission a également l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME.

Le Baron DE NEVELE.

G. DE JONGHE.

Le Comte VILAIN XIII.

Le Baron DE MOOREGHEM, Rapporteur.